

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 4 novembre 2025

Délibération
n° 196-2025
Point 4.8.7

Point 4.8.7 de l'ordre du jour
Tarifs concours 2025-2026 – Rémunération des jurys et concepteurs/correcteurs

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin de pouvoir prendre en charge financièrement les prestations relatives aux concours d'entrée et aux formations aux concours des candidats à l'EM Strasbourg, il convient d'approuver les tarifs présentés dans le document en PJ.

Ces prestations incluent notamment :

- Le paiement des personnes impliquées dans la conception et correction d'épreuves
- Le paiement des jurés

Rapporteur : Frédérique BERROD

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs des concours 2025-2026 – Rémunération des jurys et concepteurs/correcteurs.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 5 novembre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

BAREME DES PRESTATIONS RELATIVES AUX CONCOURS D'ENTREE 2025_2026

Rémunération des jurys et concepteurs/correcteurs

Formation aux concours Ecricom, Sésame et Unistrapass (oraux blancs) :

- Intervenants : forfait de **2 heures TD** par ½ journée de participation

Epreuves écrites :

Surveillance des épreuves écrites des concours Trajectoire Management et Ecricom

- SMIC horaire en vigueur

Conception et correction d'épreuves pour le concours Trajectoire Management :

- Conception des sujets des épreuves de :
 - Synthèse : **150€** par sujet
 - Culture générale : **150€** par sujet
- Correction des copies de :
 - Synthèse : **4€** par copie
 - Culture générale : **4€** par copie

Epreuves orales :

Entretiens de motivation concours Unistrapass PGE Bac+2 et Bac+3, Unistrapass Bachelor, PGE Bac+1, Sésame et concours Ecricom :

- Participation aux jurys d'entretiens individuels des concours : **forfait de 2 heures TD par ½ journée de participation**

Liste des personnes à rémunérer :

- *Enseignants permanents fonctionnaires*
- *Enseignants permanents contractuels*
- *Enseignants vacataires effectuant + de 24 heures CM dans l'année (ou 36 heures TD)*
- *Référents concours (liste établie par le service concours)*

Epreuves orales de langues concours Unistrapass PGE Bac+2 et Bac+3, Unistrapass Bachelor, Sésame, et phases complémentaires Ecricom :

- Participation aux jurys de Langues vivantes : **Indemnité par candidat : 12.33€ brut par candidat interrogé**

Concours international BAI et PGE :

- Participation aux jurys d'entretiens individuels ou aux jurys de langue, en français ou en anglais : **32€ par candidat présent ou absent**